



**PRÉFET
DE LA SEINE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PROCÉDURE D'ACTIVATION DU DISPOSITIF « BONS TAXIS » A DESTINATION DES VICTIMES DE VIOLENCES AU SEIN DU COUPLE

Ce dispositif a pour objectif de permettre aux femmes victimes de violences au sein du couple connaissant des difficultés de déplacement d'accéder aux dispositifs d'aide, d'accompagnement et de protection en Seine-Maritime.

Les professionnels prescripteurs

- Les associations spécialisées : CIDFF, CAPS, ONM, AFFD, ASAE, AHAPS
- Les associations d'aide aux victimes du réseau INAVEM: AVIPP, AVIM, AVRE 76
- Les intervenant.es social.es référent.es en Police et Gendarmerie (ISRPG)
- Les psychologues des Hôtels de Police du Havre et de Rouen
- Les assistantes sociales du CASA et de l'équipe EMHAVI ainsi que les professionnels des services des urgences des établissements de santé.
- La Gendarmerie Nationale et la Police Nationale
- Le SIAO-115
- Les responsables de Groupements de CMS
- Les Assistant.es sociaux.les des CCAS, avec copie de la fiche navette à l'ISRPG de secteur et son cadre hiérarchique (cf coordonnées jointes) pour l'informer de la situation.
- Les maires ou leurs représentant.es : pour toute situation d'urgence, **en dehors des horaires d'ouverture des services d'accueil spécialisés** (ISRPG, associations d'aide aux victime, CIDFF...) **et des services sociaux de secteur** (CCAS, CMS) nécessitant le déclenchement d'un bon taxi. La copie de la fiche navette devra être envoyée ultérieurement à l'ISRPG de secteur et à son cadre hiérarchique pour l'informer de la situation.

Rôle des prescripteurs

- Procéder à une évaluation du besoin en prenant en considération les ressources à disposition de la personne ;
- S'assurer de l'éligibilité de la personne au dispositif « Bons taxis » (cf ci-dessous)
- Organiser le trajet avec la structure « lieu de destination » et la société de taxi conventionnée (cf coordonnées des taxis ci-dessous) et confirmer le trajet en envoyant la fiche de recueil (lieu de prise en charge/dépose, horaires...) par mail à la société de taxi;
- Transmettre par mail la fiche navette au CIDFF dans les 48h maximum suivant le trajet à accueil@cidff76.fr

Rôle du CIDFF

- Engager la dépense sur facture du taxi ;
- Fournir aux prescripteurs les coordonnées des taxis conventionnés dans le cadre du dispositif ;
- Identifier les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du dispositif ;
- Tenir les prescripteurs informés de l'avancement financier du dispositif ;
- Etre disponible pour toute question ou assistance du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Public cible – conditions de délivrance

- **Le public cible**

Les bons taxis peuvent être accordés aux femmes victimes de violences au sein du couple, selon les critères suivants :

- La personne réside en Seine-Maritime, prioritairement en milieu rural, ou est hébergée dans une structure d'hébergement de Seine-Maritime ;
- La personne n'est pas titulaire du permis de conduire ou ne possède pas / n'a pas accès à un véhicule ;
- Le droit commun ne peut être mobilisé : transports en commun, prise en charge par le réseau social, familial ou amical, prise en charge par les services de police ou de gendarmerie, **ce que le prescripteur devra évaluer et justifier pour toute bénéficiaire.**

Les bons taxis ne peuvent être délivrés que pour des trajets ponctuels et se déroulant en Seine-Maritime, ou, à titre exceptionnel, pour mettre une femme et ses enfants à l'abri dans un département limitrophe en cas de danger en Seine-Maritime ou d'indisponibilité des structures d'hébergement.

- **Pour quels déplacements ?**

Cette convention s'applique pour transporter les femmes victimes de violences au sein du couple qui se rendent vers les lieux identifiés suivants :

- Les hébergements d'urgence dans le cadre du SIAO
- La consultation d'un médecin pour l'établissement d'un certificat médical
- L'accueil de jour (PAVIF) et les lieux d'accompagnement, d'écoute et d'orientation (LAEO) des victimes de violences conjugales : ASAE, AFFD, CAPS, AHAPS.
- Les permanences juridiques et psychologiques (CIDFF, AVIPP, AVIM, AVRE 76), les RDV avec les intervenantes sociales référentes en Police Gendarmerie (ISRPG) et les psychologues en commissariat de Police.
- Le premier rendez-vous avec un avocat
- Le dépôt de plainte
- Les convocations au Tribunal dans le cadre des violences et de la séparation.

Rôle et coordonnées des Taxis

Il est rappelé que les professionnels des sociétés de taxi, à l'occasion de la prise en charge d'une victime, d'une part **sont soumis aux règles de confidentialité**, et d'autre part, ne **sauraient être pris à partie dans une situation caractérisée de violences dont le règlement demeure de la compétence des forces de Police ou de Gendarmerie.**

L'artisan taxi, en cas d'impossibilité d'exécuter la prise en charge (ex : contexte de violences, risque), doit prévenir le CIDFF et le prescripteur afin de différer la prise en charge.
Il envoie la facture du trajet au CIDFF à l'adresse mail suivante : accueil@cidff76.fr

Agglomération rouennaise :

Taxis Jaunes Rouen Métropole : standard@taxisjaunes.fr - 02 35 88 50 50 (24h/24 7j/7)

Agglomération havraise :

Radio Taxi Le Havre : contact@radiotaxi-lehavre.com - 02 35 25 81 81 (24h/24, 7j/7)

GIE Océane taxi Le Havre : oceanetaxilehavre@gmail.com – 02 35 25 35 66 (7j/7, de 07h30 à 19h30 hors horaires standard au 06 24 54 38 92)

Agglomération dieppoise :

Ango Taxi Dieppe : taxidieppe@gmail.com – 02 35 40 40 00 (jusqu'à 23h30 du lundi au jeudi et 24h/24 du vendredi au dimanche)

Neufchâtel :

Patrick et Corinne Taxi : patrick.corinne.taxi@hotmail.com – 02 35 94 44 57 ou 06 09 33 94 28 (7j sur 7, 24h/24)

Envermeu :

Ambulances Envermeudoises (Envermeu) : ambulancesenvermeudoises@orange.fr – 02 35 85 71 85 (du lundi au vendredi de 9h à 18h30, le samedi de 9h à 12h et le dimanche sur RDV pris durant la semaine). Possible de demander une ambulance avec mise à disposition d'un.e psychiatre ou taxi.

Lillebonne-Notre Dame de Gravenchon- Port Jérôme

Taxi Lillebonne n°3 Agnès Poupel : taxiagnes.poupel@gmail.com - 06 07 97 55 70 - 7j/7, de 6h à 23h

Taxi Lillebonne n°4 Nicolas Letheux: nicolasletheux@gmail.com – 06 69 18 06 12 ou 0624 21 52 59 (7j/7, 24h/24)

Taxi Notre Dame de Gravenchon n°3 Christophe Bréant– taxi.breant@gmail.com - 06 50 19 26 50 (7j/7, 24h/24)

Fécamp- Sassetot le Mauconduit- St Martin aux Buneaux- Ourville en Caux- Valmont

Taxi Fromager (Fécamp) : taxisfromager1@bbox.fr- 06 64 91 21 31 du lundi au vendredi de 8h à 20h.